



**APEL Notre Dame
STRASBOURG**

Charte des Parents Correspondants de Classe

Préambule

Vous avez choisi d'être parent correspondant de classe (PCC). Nous vous en remercions chaleureusement. Pour vous aider à accomplir cette tâche, nous avons le plaisir de vous présenter cette charte.

Votre présence doit être comprise comme une **volonté de travailler ensemble pour préparer nos enfants à leur vie d'adulte.**

Pour assumer le rôle de représentant des parents, il est essentiel de participer au débat tel qu'il est pratiqué dans un conseil de classe, cela permet au parent de partager la vie pédagogique de l'établissement.

Ainsi, il devient possible de témoigner de la considération, du respect, de l'attention pour comprendre et s'exprimer dans le cadre de la communauté éducative.

Par ailleurs, il est également nécessaire de mesurer tout l'engagement, la patience et les difficultés des enseignants vécus au quotidien.

La charte permet également l'information et la formation des nouveaux parents, de même que l'information des nouveaux professeurs.

Le rôle du Parent Correspondant de Classe :

- Le parent correspondant est un **médiateur** qui favorise la communication et instaure des liens entre l'ensemble des parents et l'équipe enseignante.
- Il **représente les familles.**
- Il est **à la disposition de toutes** les familles de la classe.
- Il participe avec l'accord du chef d'établissement aux conseils de classe.
- Il reçoit sa mission du président de l'APEL de l'établissement en accord avec le chef d'établissement.

En cas de non-respect de la charte, le président pourra décider de suspendre la mission confiée.

Ses qualités :

Il devra être :

- **Discret et fera preuve de discernement.** Le respect absolu de la confidentialité du conseil de classe est une condition essentielle.
- Disponible, **à l'écoute** des autres.
- Accueillant, **tolérant.**
- Ouvert au dialogue.

- Il devra **connaître son établissement et le projet éducatif**.

Ses fonctions principales :

- Il est le **lien** entre les familles de la classe et l'équipe enseignante.

Le parent correspondant agit en lien avec tous les membres de la communauté éducative de l'établissement, avec les autres parents engagés, avec les élèves délégués et ce **dans l'intérêt du groupe classe** et de chaque élève.

Ce qu'il doit éviter :

- Agir seul
- Remettre en cause les méthodes pédagogiques des professeurs.
- Cristalliser les revendications des parents
- Colporter des rumeurs
- Donner son interprétation personnelle dans les comptes rendus écrits du conseil de classe.
- Faire état de ses impressions sans pouvoir étayer avec des faits

Rappel : Comment devenir PCC ?

Lors des réunions de rentrée, les parents ont été sollicités. Dans la mesure du possible, il y a deux parents titulaires.

Sa candidature implique qu'il accepte en toute conscience la responsabilité qui résulte de son engagement.

Il doit se faire connaître de l'ensemble des parents de la classe qu'il représente.

Au conseil de classe :

- Avant : Le PCC réalise un questionnaire rappelant le nom du parent correspondant de classe qui est distribué par l'intermédiaire du professeur principal.
A la réception du questionnaire, le PCC fait un compte-rendu de l'ensemble des informations.
- Pendant : le PCC expose les diverses informations à l'ensemble de l'équipe enseignante.
- Après : le PCC s'engage à faire remonter toutes les informations en collaboration avec le professeur principal de la classe sous forme d'un écrit papier ou numérique.
Le professeur principal diffuse le compte rendu à l'ensemble des élèves de la classe.

Accord de participation tripartite : date, noms et signatures

Fait à Strasbourg, le

Accord du Président de l'APEL :

Accord du chef d'établissement :

Engagement du PCC

M. Nicolas

Mme/ Mr

Nom et classe à
préciser)